

## FLASH EUROPE ENTREPRISE

N°69 - Décembre 2024



---

### Sommaire

A la Une	<a href="#">Accord UE-MERCOSUR : quelles inquiétudes ?</a>
Dossier	<a href="#">EIC Accelerator: le nouveau programme de travail 2025</a>
Zoom sur	<a href="#">Nouveau départ pour EENergy : les candidatures sont ouvertes jusqu'au 28/02/25 !</a>
A savoir	<a href="#">Les clauses abusives dans les conditions générales de vente liant des consommateurs</a>
Retour sur	<a href="#">Batteries Event 2024</a>
Actualités	<a href="#">Brèves</a>
Agenda	<a href="#">Evènements locaux et évènements promus</a>

---

# A la une

## Accord UE-MERCOSUR : quelles inquiétudes ?



Le traité de libre-échange entre l'Union européenne (UE) et le Mercosur, signé en 2019, vise à libéraliser les échanges commerciaux avec l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay et la Bolivie. Bien qu'il soit considéré comme historique, il n'a pas encore été ratifié, en raison de l'opposition de plusieurs États membres, notamment la France. L'accord prévoit de supprimer plus de 90 % des droits de douane, facilitant l'accès du Mercosur aux produits européens et vice versa. Le processus de ratification a été suspendu en raison des politiques environnementales de l'ex-président brésilien Jair Bolsonaro, avant de reprendre sous Luiz Inácio Lula da Silva en 2022. L'UE cherche à conclure un compromis avant la fin 2024 pour soumettre l'accord au vote des États membres et du Parlement européen. .

### Quelles sont les inquiétudes du secteur agricole français ?

Le projet d'accord de libre-échange UE-Mercosur inquiète le secteur agricole français. Bien que la Commission européenne parle de "petits volumes" de produits, tels que 99 000 tonnes de viande bovine et 190 000 tonnes de sucre, ces quantités peuvent perturber certaines filières, notamment la viande bovine et le sucre, où des parts de marché importantes sont menacées.

Les syndicats agricoles soulignent les différences de normes sanitaires et environnementales entre l'UE et le Mercosur, ce qui pourrait entraîner une concurrence déloyale. Les opposants demandent l'instauration de « clauses miroir » pour aligner les règles sociales et environnementales. Le gouvernement européen assure que les produits du Mercosur devront respecter les normes strictes de l'UE, mais des préoccupations subsistent sur la traçabilité et la sécurité des produits, notamment en matière de viande. Une clause de sauvegarde existe, mais elle reste floue et difficile à activer.

Source : Denis CAMPOS, CCI Auvergne Rhône Alpes, [denis.campos@puy-de-dome.cci.fr](mailto:denis.campos@puy-de-dome.cci.fr)



# Dossier

## EIC Accelerator: le nouveau programme de travail 2025

Lancé dans le cadre du programme Horizon Europe, le Conseil européen de l'innovation (EIC) est une initiative majeure de l'Union européenne visant à accélérer le développement d'innovations de rupture et de technologies stratégiques en Europe. Début novembre l'EIC a présenté son programme de travail pour 2025, avec un budget de 1,4 milliard d'euros pour soutenir les projets innovants. Parmi les nouveautés, le programme 2025 introduit la Strategic Technologies for Europe Platform (EIC STEP Scale-up), dotée de 300 millions d'euros, pour soutenir les entreprises prometteuses (PME, start-ups, spin-offs et petites et moyennes entreprises) qui stimulent l'innovation dans des domaines critiques.



### Les dispositifs de financement de l'EIC 2025

Le programme de travail de l'EIC pour 2025, à l'instar de son prédécesseur, comprend trois principaux instruments de financement : Pathfinder (262 millions d'euros), Transition (98 millions d'euros) et Accelerator (634 millions d'euros), couvrant toutes les étapes de maturité du développement technologique (TRL, pour son sigle en anglais). De même, les deux types d'appels EIC Accelerator sont conservés : Accelerator Open (ouvert à toutes les disciplines et technologies, pour explorer des idées novatrices sans restriction thématique) et Accelerator Challenge (ciblé sur des défis thématiques spécifiques définis par l'UE). Pour 2025, les thématiques définies sont les suivantes :

- 1) Accélération de la mise au point de matériaux avancés et de la montée en gamme tout au long de la chaîne de valeur
- 2) Systèmes de production de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux à faibles émissions fondés sur la biotechnologie
- 3) GenAI4EU : Création de champions européens de l'IA générative
- 4) Services, opérations, robotique et technologies innovantes dans l'espace pour une infrastructure spatiale européenne résiliente
- 5) Innovations de rupture pour la mobilité future

Côté calendrier, il y aura 2 dates de dépôt pour la « Full Proposal » en 2025 : le 12 mars et le 1 octobre.

### La nouveauté : l'EIC STEP Scale-up

Le Conseil Européen de l'Innovation soutiendra des projets innovants dans le domaine des technologies stratégiques pour l'Europe en leur consacrant un budget de 300 millions d'euros à travers un nouvel appel, STEP scale-up.

La plateforme EIC Strategic Technologies for Europe (STEP) Scale Up fournira un financement en fonds propres supplémentaire aux entreprises prometteuses (PME, start-ups, spin-offs et petites et moyennes entreprises) qui stimulent l'innovation dans des domaines critiques pour les aider à obtenir des co-investissements privés plus importants pour développer davantage leurs activités (investissements de 10 à 30 millions d'euros sous forme d'equity / quasi-equity). Les fonds liés à la nouvelle Plateforme des Technologies Stratégiques pour l'Europe sont inclus dans le budget total de l'EIC pour l'année prochaine, qui atteint 1,4 milliard d'euros.

### Les autres nouveautés de l'EIC Work Programme 2025

Pour l'EIC Transition, un plus grand nombre de candidats seront invités à l'étape d'entretiens avec le jury lors du processus d'évaluation. Toutes les propositions qui atteignent les seuils d'évaluation mais ne reçoivent pas de financement recevront le Seal of Excellence.

En ce qui concerne l'EIC Accelerator, le composant maximum d'investissement passe de 15 millions d'euros prévus jusqu'à présent à 10 millions d'euros. Les investissements supérieurs à ce seuil seront disponibles via les fonds STEP mentionnés précédemment. Le nouveau programme précise aussi qu'il faut avoir atteint le TRL 6 (= atteinte de tous les objectifs du TRL 5 qui correspond à la validation dans un environnement représentatif) pour être éligible à candidater à l'EIC Accélérateur. Également, les « PME » de <500 employés (société remplissant l'ensemble des critères d'une PME sauf celui sur le nombre d'employés mais qui ne doit pas excéder 500) sont désormais éligibles à l'investissement. Autre point, les propositions ayant une application dans le domaine de l'énergie nucléaire sont éligibles à l'EIC Accelerator, pour autant qu'elles aient complété les éléments de TRL 5. L'évaluation des candidatures courtes sera regroupée mensuellement (tous les premiers mardis du mois à 10h), avec des résultats dans un délai de quatre à six semaines après la soumission du dossier.

### Une source de financement majeur pour les lauréats EIC Accelerator 2024

Récemment, en octobre, l'EIC Accelerator a annoncé les premiers lauréats 2024 : 68 lauréats ont été sélectionnés, représentant un financement de 165M€ en subventions et 245M€ en prise de capital, soit 2.4M€ et 3.6M€ chacun en moyenne. Avec 13 lauréats (19%), la France arrive en tête, ex-aequo avec l'Allemagne.

Source : Zabala innovation

Source : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises



## Zoom sur

### Nouveau départ pour EENergy : les candidatures sont ouvertes jusqu'au 28/02/25 !

Après le succès du 1er appel d'offre EENergy avec 707 PME bénéficiaires d'un financement de 10 000€ pour leur transition énergétique, la Commission Européenne lance le 2eme appel à projet via le réseau EEN.

Critères d'éligibilité du projet :

**Pour qui ?** Les PME créée avant janvier 2023.

**Pour quoi ?** Financement d'équipements contribuant à la transition énergétique (ex : panneaux photovoltaïque, changement de machine, récupération de chaleur fatale...)

**Votre engagement ?** réaliser au moins 5% d'économies sur votre consommation d'énergie et justifier d'un minimum de réduction de kWh/an.

**Combien ?** 228 bénéficiaires de 10 000 € maximum avec un taux de financement de 100%.

**Comment ?** Contactez nos conseillers EEN à la CCI Auvergne Rhône Alpes et Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises qui vous accompagneront dans la démarche de dépôt de dossier (diagnostic et validation de la candidature).

Ne manquez pas ce nouvel appel à projet EENergy ouvert jusqu'au 28/02/2025 !

Source : <https://www.eenergy-project.eu/>

Contact : Salvatrice BUFALINO, CCI Auvergne Rhône Alpes [s.bufalino@auvergne-rhone-alpes.cci.fr](mailto:s.bufalino@auvergne-rhone-alpes.cci.fr)



# A savoir

## Les clauses abusives dans les conditions générales de vente liant des consommateurs



© Union Européenne, 2024

Le droit européen se veut très protecteur des consommateurs. Peu importe la taille de l'entreprise ou l'activité, il est nécessaire d'être vigilant dans la rédaction des conditions générales de ventes. On se concentre ici sur les conditions générales de ventes pour deux raisons :

- Elles sont très règlementées en France et en Europe et certaines informations sont obligatoires lorsque l'on vend à des consommateurs,
- La spécificité de ce contrat réside en ce que les clauses ne sont pas négociées avec le client, elles sont appliquées sans distinctions et n'ont pas vocation à être modifiées, c'est là que le droit européen intervient.

### Quelles sont les exigences spécifiques (1) à ces contrats ?

- *Ils doivent être équitables.* Puisqu'ils lient les consommateurs sans négociation individuelle, ils doivent être rédigés de bonne foi et ne doivent pas les désavantager.

- *Ils doivent être transparent.* Ils doivent présenter clairement et lisiblement les étapes de la transaction. Il appartient au vendeur de prouver que le consommateur a compris et accepté toutes les conditions.

- *Les clauses abusives ne s'appliquent pas.* Peu importe la clarté de la rédaction et le respect de l'obligation de consentement, les clauses considérées comme « abusives » ne créent aucune obligation pour le client consommateur.

En France, la commission des clauses abusives a mis en place une liste (2) de clauses considérées comme abusives qui sont à proscrire de toutes conditions générales de ventes.

### En règle générale au niveau européen, sont considérées comme abusives :

-Les clauses *unilatéralement défavorables* au consommateur,

-Les clauses visant à *limiter la responsabilité du professionnel* sur des aspects qui sont uniquement de son ressort ou en cas de décès ou blessure du consommateur,

-Les clauses *sources d'incertitudes* dans le contrat ou déloyales (variation de prix, prorogation tacite, toute clause cachée),

-Les clauses visant à *restreindre la protection* accordée au consommateur (choix de loi applicable ou juridiction compétente, restriction du délai de rétractation, absence de garantie).

Les points de vigilances évoluent fréquemment, il est donc important d'actualiser les documents contractuels et de s'informer en continu sur les obligations relatives aux échanges avec les consommateurs.

Il existe par ailleurs des outils soutenus par la Commission européenne pour se former ou s'informer sur les modalités de ventes aux consommateurs, comme le programme « Consumer law ready (3) » : <https://www.consumerlawready.eu/fr/SME/public-page>

(1) [https://europa.eu/youreurope/business/dealing-with-customers/consumer-contracts-guarantees/consumer-contracts/index\\_fr.htm](https://europa.eu/youreurope/business/dealing-with-customers/consumer-contracts-guarantees/consumer-contracts/index_fr.htm)

(2) <https://www.clauses-abusives.fr/textes-de-reference/>

(3) En français « Prêt pour le droit des consommateurs »



# Retours sur

## Batteries Event 2024

Les conseillers Enterprise Europe Network de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises était présente au Batteries Event 2024 qui s'est tenu au Centre des Congrès à Lyon du 16 au 18 octobre, où l'innovation dans le secteur des batteries était à l'honneur.

### Un événement d'envergure dédié aux batteries

Plus de 1200 décideurs internationaux, 175 intervenants et 130 exposants se sont réunis pour échanger sur les enjeux cruciaux de la filière : durabilité, efficacité énergétique et souveraineté industrielle.



EEN Auvergne-Rhône-Alpes

### Un moment privilégié pour rencontrer l'écosystème régional

La participation de l'écosystème régional à cet événement annuel permet à la fois de rencontrer les acteurs clés de l'industrie mais aussi de mettre en lumière les entreprises de notre région qui jouent un rôle crucial dans la transition énergétique.

Cette année, nos conseillers de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises poursuivaient un double objectif : rencontrer des entreprises innovantes de toute la chaîne de valeur (des matières premières aux solutions de recyclage) et échanger avec elles pour explorer les opportunités de financement européen et les possibilités de coopération internationale.

Source : Perrine POTTEVIN, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, [ppottevin@auvergnerhonealpes-entreprises.fr](mailto:ppottevin@auvergnerhonealpes-entreprises.fr)

## Actualités Réglementaires-marchés

### La Commission propose un portail numérique de déclaration unique pour réduire la charge administrative liée au détachement de travailleurs

La Commission européenne a proposé la création d'un portail numérique unique pour simplifier la déclaration des travailleurs détachés dans l'UE, réduisant ainsi les formalités administratives pour les entreprises. Actuellement, les entreprises doivent remplir jusqu'à 27 formulaires différents, mais avec ce portail, elles pourront utiliser un formulaire unique, réduisant le temps de déclaration de 73 %. Cette mesure vise à réduire de 25 % la charge administrative des entreprises, tout en garantissant la protection des droits des travailleurs. Le système facilitera également la coopération entre les États membres pour mieux contrôler le respect des règles. Le portail fait partie de la stratégie de la Commission pour renforcer la transparence et la conformité des détachements de travailleurs dans l'UE. [Pour en savoir plus](#)

Source : Commission européenne

Contact : CCI Auvergne-Rhône-Alpes

### Biens à double usage : ajout dans les listes nationales de contrôle en France, Espagne et Pays-Bas

La Commission européenne [a publié le 27 septembre 2024 des modifications des listes nationales](#) de contrôle de biens et technologies à double usage civil et militaire (BDU) : la France, l'Espagne et les Pays-Bas y ont ajouté récemment des biens/technologies. Rappel : Un État membre peut interdire ou soumettre à autorisation l'exportation des biens à double usage non énumérés à l'annexe I du règlement européen BDU 2021/821 modifié pour des raisons liées à la sécurité publique, notamment la prévention d'actes terroristes, ou à la sauvegarde des droits de l'homme. Les États membres doivent alors en notifier la Commission européenne qui publie ensuite la liste de ces mesures. Les exportateurs français doivent ainsi prendre en compte l'annexe I du règlement européen BDU 2021/821 modifié et la liste nationale française. Une page dédiée à la liste nationale française est [disponible sur le site du service des BDU](#)

Source : Eur-lex / Direction Générale des Entreprises

Contact : CCI Auvergne-Rhône-Alpes

### **Delta IE volet IMPORT: nouveau fonctionnement du dédouanement en deux temps**

Le dédouanement avec report de document et celui avec valeur provisoire sont également modifiés. La DGDDI a publié trois infographies pour expliquer le nouveau fonctionnement avec DELTA IE du dédouanement en deux temps, du dédouanement avec report de document(s) (ex-« soumission D48 ») et du dédouanement avec une valeur provisoire. Retrouvez :

- [la note aux opérateurs du 12/09/24](#)

- [l'infographie 1](#)

- [l'infographie 2](#)

- [l'infographie 3](#)

Source : Douane française

Contact : CCI Auvergne-Rhône-Alpes

### **L'UE impose des droits sur les véhicules électriques injustement subventionnés en provenance de Chine**

La Commission européenne a instauré des droits compensateurs définitifs sur les importations de véhicules électriques à batterie (VEB) en provenance de Chine, après une enquête sur des subventions déloyales. Ces droits, applicables pour cinq ans, varient selon les producteurs chinois, allant de 7,8 % pour Tesla à 35,3 % pour ceux n'ayant pas coopéré. L'enquête a révélé que ces subventions constituaient une menace pour les producteurs de VEB de l'UE. La Commission restera ouverte à des négociations avec les exportateurs chinois dans le cadre des règles de l'OMC. Elle surveillera également l'efficacité des mesures et pourrait ouvrir un réexamen accéléré pour ajuster les droits individuels. [Pour en savoir plus](#)

Source : Commission européenne

Contact : CCI Auvergne-Rhône-Alpes

### **Codes douaniers UE : nouvelle version à compter du 1er janvier 2025**

La nomenclature combinée européenne - code douanier à 8 chiffres - évolue à compter du 1er janvier 2025. Anticiper en consultant la nouvelle liste ! Le règlement européen (UE) 2024/2522 en date du 23 septembre 2024 modifiant l'annexe I du règlement (CEE) no 2658/87 du Conseil relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun a été publié au [Journal officiel de l'UE le 31 octobre 2024](#). Il contient la nomenclature utilisable à compter du 1er janvier 2025.

Source : Eur-lex

Contact : CCI Auvergne-Rhône-Alpes

### **Double usage : vers une modification de liste européenne des biens et technologies concernés**

La Commission européenne a publié le 1er octobre 2024 un communiqué de presse sur l'avancée de l'adoption de modifications de la liste européenne des biens et technologies à double usage civil et militaire (BDU) visés par l'annexe I du règlement (UE) 2021/821 modifié. La Commission européenne a en effet adopté un nouveau règlement le 05 septembre 2024 visant à modifier l'annexe I du règlement (UE) 2021/821 modifié. Si le Conseil et le Parlement européen n'émettent pas d'objection dans un délai de 2 mois, le règlement adopté par la Commission le 05 septembre 2024 sera ensuite publié au Journal Officiel de l'UE et entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

[Pour en savoir plus](#)

Source : Commission européenne

Contact : CCI Auvergne-Rhône-Alpes

### **Règlement européen de lutte contre la déforestation : la commission concède 1 an supplémentaire aux importateurs pour se préparer**

L'Union Européenne cherche à réduire son impact sur la déforestation mondiale en interdisant l'importation de produits liés à la dégradation des forêts. Le règlement UE 2023/1115 (EUDR) entrera en vigueur le 30 décembre 2025 pour les grandes entreprises et le 30 juin 2026 pour les petites et micro-entreprises. Ce texte interdit la mise sur le marché européen de produits ayant contribué à la déforestation ou à la dégradation forestière après le 30 décembre 2020. Il concerne des produits de base comme le bœuf, le soja, l'huile de palme, le café, le cacao, le bois, ainsi que des dérivés (chocolat, meubles, cuir, etc.). Les entreprises devront garantir la traçabilité et la conformité de leurs chaînes d'approvisionnement. Ce règlement vise à protéger les forêts et à promouvoir un commerce durable. Pour en savoir plus : [Lien 1](#) | [Lien 2](#) | [Lien 3](#) | [Lien 4](#) | [Lien 5](#).

Source : Ministère Territoires Ecologie Logement / Commission européenne

Contact : CCI Auvergne-Rhône-Alpes

### **Exportation des biens et technologies à double usage (BDU) - actualisation de la liste commune des biens et technologies contrôlés**

Le règlement européen 2024/2547 actualise la liste des biens et technologies à double usage (BDU) civil et militaire concernés par la réglementation européenne. Il entre en vigueur le 08 novembre 2024. Le [règlement européen délégué 2024/2547 du 05 septembre 2024 modifie le règlement \(UE\) 2021/821 en ce qui concerne la liste des biens à double usage](#). Son annexe I contient la liste des biens et technologies concernés. Leur exportation hors de l'Union européenne nécessite une autorisation préalable de l'Etat.

Source : Eur-lex

Contact : CCI Auvergne-Rhône-Alpes





### **La Commission se prépare à regrouper tous les fonds destinés à la recherche et à l'innovation dans un fonds de compétitivité**

La Commission européenne prend des mesures pour regrouper tous les fonds de recherche et d'innovation, y compris le Conseil européen de la recherche (ERC) et le Conseil européen de l'innovation (EIC), dans un nouveau méga-fonds de compétitivité qui serait lancé dans le cadre du nouveau budget pluriannuel qui doit débiter en 2028.

Source : *Science Business*

Contact : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

### **Les députés parlementaires européens rejettent les coupes dans la recherche et l'innovation**

Les députés ont voté en faveur d'une augmentation de 242 millions d'euros pour Horizon Europe pour l'année prochaine, dans le cadre d'une tentative pour éviter une réduction totale de 1,52 milliard d'euros proposée par les États membres pour le budget de l'UE 2025. La commission des budgets du Parlement européen a adopté sa position sur le budget de l'année prochaine lors d'une réunion à Strasbourg lundi 7 octobre.

Source : *Science Business*

Contact : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

### **L'UE peut jouer un rôle de chef de file en s'attaquant aux défis écologiques et sociaux en tandem**

Face aux chocs environnementaux, géopolitiques et économiques, l'Europe est en mesure de montrer la voie vers la neutralité climatique et l'égalité sociale, selon une conseillère de haut niveau, Sandrine Dixson-Declève.

Source : *Commission Européenne*

Contact : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

### **Innovate Together 2024 lance un appel d'offres de 5 millions d'euros**

En lançant son deuxième appel, Innovate Together invite les anciens projets Made in Europe à proposer de nouvelles solutions disruptives commercialisables dans le domaine de la fabrication verte. Ouvert depuis le 2 octobre 2024, l'appel vise à renforcer la compétitivité industrielle de l'Europe en favorisant l'adoption de technologies vertes et numériques de pointe, conformément aux objectifs stratégiques fixés par le Green Deal européen et le Net Zero Industry Act (NZIA).

Source : *Science Business*

Contact : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

### **L'incertitude plane sur le programme-cadre 10, alors que l'UE débat de sa structure**

Après que la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a annoncé les portefeuilles de son nouveau collègue de commissaires, des rumeurs ont commencé à se répandre à Bruxelles pour savoir si le 10e PC conserverait sa structure actuelle en trois piliers en tant que programme autonome dans le prochain budget pluriannuel, ou si certaines de ses parties seraient intégrées dans le Fonds pour la compétitivité proposé.

Les principales organisations à l'origine de la campagne « La recherche, c'est important » demandent que le budget du 10e PC soit doublé et porté à 200 milliards d'euros. Un autre objectif est d'augmenter le financement national de la R&D pour atteindre plus de 3 % du PIB.

Source : *Science Business*

Contact : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

### **Le plan européen « Vaincre le cancer » et la mission de l'UE contre le cancer donnent une véritable impulsion pour s'attaquer à l'ensemble du parcours de la maladie**

La mise en œuvre du plan « Vaincre le cancer » et de la mission de l'UE contre le cancer ira bien au-delà de la recherche et de l'innovation pour développer de nouvelles solutions et améliorer la vie des Européens, déclare Joanna Drake, directrice générale adjointe de la DG Recherche et innovation.

Source : *Commission Européenne*

Contact : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

## **Les PME bénéficient d'un financement européen plus important**

Entre avril 2021 et décembre 2023, les petites et moyennes entreprises participant aux projets Horizon Europe ont reçu au moins 6,6 milliards d'euros de contributions financières. Cela équivaut à 20,6 % des quelque 32 milliards d'euros alloués par le budget de l'UE au titre de l'actuel programme-cadre de recherche et d'innovation à la date de référence (1er janvier 2024). Ce chiffre comprend 5,33 milliards d'euros de subventions (17,3 % de l'ensemble des subventions), la principale source « traditionnelle » de financement des bénéficiaires des programmes de R&I. Certaines PME du programme Horizon Europe ont également bénéficié de 1,26 milliard d'euros d'investissements directs par l'intermédiaire du Fonds EIC.

Source : Publications Office of the European Union

Contact : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

## **L'UE investit 4,8 milliards d'euros issus des recettes du système d'échange de quotas d'émission dans des projets novateurs "net zéro"**

Le 23 octobre 2024, la Commission a sélectionné 85 projets innovants à consommation nette zéro qui recevront 4,8 milliards d'euros de subventions du Fonds pour l'innovation, ce qui contribuera à mettre en œuvre des technologies propres de pointe dans toute l'Europe. Pour la première fois, des projets de différentes envergures (grands, moyens et petits, ainsi que des projets pilotes) et axés sur la fabrication de technologies propres sont récompensés dans le cadre de l'appel à propositions 2023. Il s'agit de l'appel le plus important depuis le lancement du Fonds pour l'innovation en 2020, ce qui porte le montant total de l'aide à 12 milliards d'euros et augmente le nombre de projets de 70 %.

Source : European Commission – Press Corner

Contact : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

## **De la vulnérabilité à la viabilité : comment les projets financés par l'UE aident les régions en première ligne de la crise climatique**

La nécessité de travailler ensemble pour lutter contre la crise climatique est plus importante que jamais. Il est essentiel de soutenir les communautés dont l'alimentation, le mode de vie et la culture sont menacés.

Ensemble, l'UE, ses États membres et la Banque européenne d'investissement sont les plus grands contributeurs de financement public pour le climat dans les économies en développement. En 2022, ils ont apporté 28,5 milliards d'euros de financements publics et mobilisé un montant supplémentaire de 11,9 milliards d'euros de financements privés.

Source : Publications Office of the European Union

Contact : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

## **Les gagnants de la première vente aux enchères de la banque H2 signent des accords de subvention**

Le 30 avril 2024, sept projets européens ont été sélectionnés pour bénéficier d'un soutien financier de l'UE dans le cadre de la vente aux enchères pilote d'hydrogène du Fonds pour l'innovation (vente aux enchères IF23). Aujourd'hui, six de ces sept projets ont signé leurs conventions de subvention. Le financement accordé aidera les soumissionnaires retenus à combler la différence entre leurs coûts de production et le prix que les utilisateurs industriels sont prêts à payer pour ce produit émergent. Cette vente aux enchères est l'un des piliers de la Banque européenne de l'hydrogène (BEH) lancée par la Commission en 2023, et utilise les recettes du système d'échange de quotas d'émission de l'UE pour soutenir les producteurs d'hydrogène classé comme carburant renouvelable d'origine non biologique (RFNBO).

Source : Hydrogene Europe

Contact : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

## **Construire des ponts pour les entreprises entre l'Europe et l'Afrique**

La collaboration entre l'Europe et l'Afrique en matière de soutien à la création de petites entreprises ouvre une nouvelle ère pour la coopération entre l'UE et l'Afrique dans le domaine de l'innovation. Avec une population qui devrait passer de plus de 1,4 milliard d'habitants aujourd'hui à 4,2 milliards d'ici 2100, l'Afrique est l'un des marchés à la croissance la plus rapide et deviendra à terme l'un des plus grands. M. Doretto considère le travail du centre ENRICH en Afrique (EiA) (issu d'un projet du même nom financé par l'UE) dans le contexte plus large de l'agenda de l'innovation de l'Union africaine (UA) et de l'UE, qui reconnaît que le partenariat est essentiel pour atteindre les objectifs de l'Europe et de l'Afrique. Le programme d'innovation UA-UE, adopté en juillet 2023, vise à garantir que le soutien à l'innovation et à la recherche se traduise par des avantages tangibles pour les populations sous la forme de produits, de services, d'entreprises et d'emplois réels.

Source : Horizon magazine

Contact : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

## **Connecter la science et la politique : des projets de biodiversité financés par l'UE présentés à la COP 16**

La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP16) s'est tenue cette année à Cali, en Colombie, du 21 octobre au 1er novembre 2024. L'un des principaux objectifs des gouvernements était d'examiner l'état de la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (KM-GBF), adopté en 2022 avec des objectifs et des cibles tangibles. Au cœur de la COP 16, le pavillon de l'UE voulait renforcer l'engagement de l'Europe à inverser la tendance à la perte de biodiversité, à préserver les écosystèmes et à garantir un avenir durable pour tous. Des projets clés financés par l'UE et gérés par l'Agence exécutive pour la recherche (AER) ont été présents à l'événement de Cali, présentant des résultats scientifiques importants pour soutenir des décisions politiques ambitieuses.

Source : European Research Executive Agency

Contact : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises



# Agenda

## Evènements organisés en Auvergne-Rhône-Alpes :

Journées d'information, missions et bourses de technologies transnationales...

### 📍 Evènements locaux

#### Décembre 2024

##### **3 & 4 décembre, Bruxelles, Belgique** **Rendez-vous Auvergne-Rhône-Alpes 2024**

Deux jours dédiés aux entreprises pour faire le tour de l'actualité européenne réglementaire et des financements européens en matière des matériaux avancés, et rencontrer des partenaires européens

Contact : Léa BAYON, Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, [lbayon@arae.fr](mailto:lbayon@arae.fr) – Tél : 06 84 04 06 06

##### **5 décembre, Châteauneuf-sur-Isère** **Petit-déjeuner Europe**

Une matinée conviviale pour tout comprendre des financements européens à destination des entreprises

Contact : Perrine POTTEVIN, Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, [ppottevin@arae.fr](mailto:ppottevin@arae.fr) – Tél : 07 86 34 22 93

##### **10 décembre, Lyon** **Atelier de formation sur l'Innovation Fund**

Une demi-journée de formation pour avoir les clés pour faire une candidature réussie au programme européen pour les technologies décarbonées

Contact : Perrine POTTEVIN, Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, [ppottevin@arae.fr](mailto:ppottevin@arae.fr) – Tél : 07 86 34 22 93

##### **13 décembre, CCI Grenoble** **Formation : export control**

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Chloé Rouland, CCI Grenoble, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, [chloe.rouland@grex.fr](mailto:chloe.rouland@grex.fr) – Tél. 04 76 28 29 43

#### Janvier 2025

##### **23 janvier, Clermont-Ferrand** **Permanence en Propriété Industrielle**

Rendez-vous téléphoniques individuels gratuits pour les PME auvergnates avec un Conseiller en propriété industrielle de la CNCPI.

Contact : Audrey RAIBON, CCI Puy de Dôme, CCI Auvergne-Rhône-Alpes, [audrey.raibon@puy-de-dome.cci.fr](mailto:audrey.raibon@puy-de-dome.cci.fr) – Tél : 04 73 43 43 90

##### **30 et 31 janvier, CCI Grenoble** **Formation : les fondamentaux du commerce international**

[Pour en savoir plus](#)

Contacts : Chloé Rouland, CCI Grenoble Grex, CCI Auvergne-Rhône-Alpes, [chloe.rouland@grex.fr](mailto:chloe.rouland@grex.fr) – Tél. 04 76 28 29 43

Février 2025

**11 février, CCI Grenoble**

**Formation : les fondamentaux des prestations de services à l'international**

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Chloé Rouland, CCI Grenoble Grex, CCI Auvergne-Rhône-Alpes, [chloe.rouland@grex.fr](mailto:chloe.rouland@grex.fr) – Tél. 04 76 28 29 43

**13 février, CCI Grenoble**

**Formation : établir la facture export : mentions obligatoires et recommandées – classe virtuelle**

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Chloé Rouland, CCI Grenoble Grex, CCI Auvergne-Rhône-Alpes, [chloe.rouland@grex.fr](mailto:chloe.rouland@grex.fr) – Tél. 04 76 28 29 43

**18 février, Lyon**

**Les financements européens pour les PME innovantes**

Matinée d'informations financements européens pour les PME innovantes

Contact : Raphaël TEIXEIRA, Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, [rteixeira@arae.fr](mailto:rteixeira@arae.fr) – Tél : +33 6 15 06 81 15

**18 février, CCI Grenoble**

**Webinaire : contrôle des exportations et sanctions internationales**

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Carole Gros-Jean, CCI Grenoble, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, [carole.gros-jean@grex.fr](mailto:carole.gros-jean@grex.fr) – Tél. 04 76 28 28 38

Mars 2025

**11 mars, CCI Grenoble**

**Formation : comprendre les règles de TVA à l'international**

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Chloé Rouland, CCI Grenoble Grex, CCI Auvergne-Rhône-Alpes, [chloe.rouland@grex.fr](mailto:chloe.rouland@grex.fr) – Tél. 04 76 28 29 43

**25 mars, CCI Grenoble**

**Atelier technique : export : quelles options pour dédouaner dans les locaux de votre entreprise**

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Carole Gros-Jean, CCI Grenoble, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, [carole.gros-jean@grex.fr](mailto:carole.gros-jean@grex.fr) – Tél. 04 76 28 28 38



Contact : CCI Auvergne-Rhône-Alpes  
Coordinateur du Consortium Auvergne-Rhône-Alpes  
Salvatrice BUFALINO  
Tél. 04 72 11 43 08  
[een@auvergne-rhone-alpes.cci.fr](mailto:een@auvergne-rhone-alpes.cci.fr) / <https://ara.een-france.fr>



L'Europe à la portée de votre entreprise.

